

Cette newsletter accompagne les lycéens tout au long de l'année. Elle vous informe sur les actualités relatives à l'orientation post-bac : procédure **Parcoursup**, salons, portes ouvertes et actualités diverses.



Phase d'admission du 27 mai au 16 juillet

- ✓ Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure
- ✓ Je réponds à chaque proposition dans les délais indiqués.

Si vous avez une seule proposition d'admission (que ce soit OUI ou OUI SI) :

- Vous devez répondre **J'accepte** (ou éventuellement **Je renonce**) à cette proposition d'admission.
- Si vous souhaitez maintenir vos vœux en attente, vous devez l'indiquer dans Parcoursup (sinon ces vœux en attente seront automatiquement supprimés).

Si vous avez plusieurs propositions d'admission (que ce soit OUI ou OUI SI) :

- Vous devez faire un choix en n'acceptant qu'**une seule** proposition, et donc renoncer aux autres.
- Si vous souhaitez maintenir vos vœux en attente, vous devez l'indiquer dans Parcoursup (sinon ces vœux en attente seront automatiquement supprimés).

Attention ! Vous devez continuer à répondre à chaque proposition (même celles qui ne vous intéressent plus) car sinon tous vos vœux en attente seront supprimés

Si vous ne recevez que des réponses « en attente »

- Vous devez attendre que des places se libèrent au fur et à mesure que les autres candidats renoncent à certains de leurs vœux.
- Des indicateurs s'affichent dans votre dossier pour chaque vœu en attente et vous aide à suivre sa situation (qui évolue jusqu'au **14** Juillet en fonction des places libérées par d'autres candidats)

Si vous ne recevez que des réponses négatives (formations sélectives).

- Rapprochez-vous de votre lycée et/ou du CIO pour demander un conseil ou un accompagnement.
- Vous pourrez formuler de nouveaux vœux en **phase complémentaire** à partir du **16** juin (dans les formations qui disposent de places disponibles).
- Après les résultats du bac la Commission d'**Accès à l'Enseignement Supérieur** pourra aussi vous faire des propositions.

- ✓ N'hésitez pas à contacter les **PsyEN** du **CIO** pour toute demande d'information, de conseil ou d'accompagnement complémentaire.
- ✓ Vous pouvez aussi contacter la plateforme via la rubrique « **contact** » de votre dossier Parcoursup, ou au numéro vert : **0800 400 070**.



Un accompagnement tout au long de la procédure

Participez à la phase complémentaire et demandez un accompagnement si vous ne recevez pas de proposition d'admission.

- ✓ Dès à présent, prenez contact avec votre professeur principal et le CIO
Si vous n'avez reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives :
 - vous pouvez solliciter un entretien afin de revoir votre projet et de préparer la phase complémentaire.
 - le CIO de L'Haÿ les Roses propose par ailleurs des [ateliers collectifs « SOS parcoursup »](#) pour vous accompagner au mieux et préparer la phase complémentaire.
- ✓ Le 16 juin, ouverture de la phase complémentaire
Vous pourrez formuler jusqu'à **10** nouveaux vœux dans les formations qui vous intéressent et qui ont des places disponibles
Pour en savoir plus sur la procédure complémentaire voir vignette page suivante.
- ✓ A partir du 02 juillet, vous pourrez solliciter l'accompagnement de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)
En vous connectant à votre dossier Parcoursup, vous pourrez solliciter la CAES de votre académie : elle pourra vous faire des propositions d'admission en mettant en adéquation les places vacantes, votre projet, vos acquis de formation, vos compétences et vos préférences.

Pour en savoir plus sur la CAES et les conditions pour pouvoir la solliciter :
[Commission d'accès à l'enseignement supérieur](#)



Formuler des vœux en apprentissage

Pour la grande majorité des formations en apprentissage, vous pouvez encore formuler des vœux. La date limite de saisie des vœux varie selon les établissements.

Vous pouvez formuler jusqu'à **10** vœux en apprentissage. Pour trouver ces formations sur Parcoursup, il suffit de cocher la case « **Formations en apprentissage** » dans le moteur de recherche.

Ces formations par alternance permettent :

- ✓ D'obtenir un diplôme d'enseignement supérieur et d'acquérir des compétences professionnelles en alternant formation **théorique** dans un établissement et formation **pratique** chez un employeur
- ✓ De suivre une formation **gratuite et rémunérée** : cette rémunération tient compte de votre âge et de la durée du contrat
- ✓ De bénéficier d'une **véritable expérience professionnelle**, excellent tremplin pour l'emploi : **70%** des apprentis trouvent un emploi dans les **7** mois suivant leur formation
- ✓ De bénéficier du statut d'étudiant et d'une aide de **500 euros pour passer le permis de conduire**

Rappel : Pour finaliser votre inscription, vous devrez trouver un employeur pour signer un contrat d'apprentissage (Attention : la réponse « candidature retenue » signifie que pour être admis, vous devez signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.)

Pour vous aider à formuler des vœux en apprentissage, un tuto vidéo est disponible :

[Formations en apprentissage](#)



Phase complémentaire : 16 Juin -16 Septembre

Elle permet aux candidats de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations qui disposent de places disponibles sur Parcoursup.

Elle s'adresse principalement à :

- ✓ Ceux qui n'ont pas encore reçu de proposition d'admission
- ✓ Ceux qui n'ont pas confirmé leurs vœux avant le **31** mars
- ✓ Ceux qui ne se sont jamais inscrits sur Parcoursup

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition d'admission en phase principale et qui souhaitent faire de nouveaux vœux dans des formations où des places sont disponibles, peuvent également participer à la phase complémentaire.



Point d'étape obligatoire : du 29 juin au 01 Juillet

Concerne tous les candidats qui ont encore des vœux en attente le 29 Juin

- ✓ Vous devrez vous connecter à votre dossier Parcoursup entre le **29 juin et le 1er juillet 2021** pour indiquer quels vœux en attente vous intéressent toujours.

Attention : Si vous ne validez pas le point d'étape dans les délais prévus, vous perdrez les vœux pour lesquels vous êtes en attente.

- ✓ Les vœux en apprentissage et formulés dans le cadre de la procédure complémentaire ne sont pas concernés par ce point d'étape
- ✓ Les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés par ce point d'étape obligatoire.



Dernière étape : l'inscription administrative

L'inscription administrative est la dernière étape à effectuer avant votre entrée dans l'enseignement supérieur.

- ✓ Chaque établissement a ses propres modalités d'inscription : prenez connaissance dans votre dossier Parcoursup des modalités et du calendrier d'inscription précis dans votre futur établissement
- ✓ Si vous acceptez définitivement une proposition d'admission avant le **11 Juillet** : vous devez vous inscrire dans votre futur établissement avant le **16 juillet (12h)**
- ✓ Si vous acceptez définitivement une proposition d'admission entre le **12 Juillet et le 22 Août**: vous devez vous inscrire dans votre futur établissement avant le **27 Août** (12h)
- ✓ Si vous acceptez définitivement une proposition d'admission à partir du **23 août**. L'Inscription doit être réalisée dans les meilleurs délais.
- ✓ Pour les candidats ayant accepté de manière non définitive une proposition et qui gardent encore des vœux en attente au **18 août**, ils devront réaliser leur inscription administrative avant le **27 août (12h)**.

Attention : si vous ne respectez pas le délai d'inscription fixé par la formation, vous risquez de perdre votre place qui sera proposée à un autre candidat.



Pour vous accompagner

- ✓ Les **PSY EN du CIO** restent à votre écoute : n'hésitez pas à nous contacter pour toute demande d'information, de conseil ou d'accompagnement complémentaire.
- ✓ La plateforme **PARCOURSUP** dispose d'un formulaire de contact ainsi que d'un numéro vert (**0 800 400 070**) auxquels vous pouvez faire appel pour toute question sur la procédure.

Quelques sites ressources :



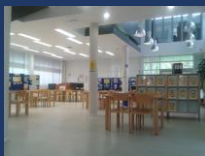
Service Académique
d'Information et d'Orientation



TERMINALES 2020/2021



Pour vous abonner, il vous suffit de nous faire parvenir vos coordonnées par mail.



CIO L'Haÿ les Roses
2. Rue de Chevilly
94 240 L'Haÿ les Roses
01.46.64.19.12

CIO Villejuif
4. Av. Paul Vaillant Couturier
94 800 Villejuif
01.46.77.69.33

